



Déclaration du SNUipp-FSU 91 à la CAPD du 2 juillet 2015

Monsieur le Directeur Académique,

Les conditions de préparation de cette CAPD sont une nouvelle fois épouvantables et les enseignements de la phase principale n'ont visiblement pas été retenus.

Les documents qui nous ont été communiqués vendredi 26 juin sont illisibles, incomplets et erronés en ce qui concerne les postes spécifiques, postes intéressant le plus grand nombre de collègues:

- illisibles parce qu'ils demandent à croiser deux fichiers (procédure informatisée et procédure manuelle) et ce n'est qu'après un long travail, alors que le délai d'analyse est très court, que nous sommes en mesure de savoir si un poste est attribué ou non,
- incomplets car il manque de nombreux barèmes permettant de vérifier s'il en a bien été tenu compte ainsi que les notifications de la proposition retenue pour chaque demande,
- erronés car des collègues ont parfois deux affectations ou ne sont pas nommés alors que toutes les « conditions » sont requises, des barèmes ne sont pas respectés.

De manière générale, la prise de contact ne doit pas être systématique, notamment pour les postes dont la nature et les missions sont généralement connues (directions, maîtres sup). Vu les délais très courts ici aussi, les collègues n'ont pas toujours pu se rendre aux entretiens, parfois sur plusieurs circonscriptions, en cette période très chargée de l'année scolaire. De même, des IEN n'ont pas pu recevoir des candidats en raison de leur planning surchargé ;

Nous dénonçons une fois encore la prise en compte de l'avis des IEN : nous pointerons des singularités dans les avis émis ainsi que dans les motivations de ces derniers. Pire, une nouveauté cette année : l'avis serait prépondérant sur le barème dans le classement des candidatures et l'attribution du poste.

Des postes ne sont toujours pas pourvus alors qu'il y a eu des demandes : qui y sera affecté à la rentrée ? Les postulants, volontaires par définition même s'ils/elles n'ont pas pu prendre l'attache de l'IEN, ou des enseignant-es sans affectation qui n'auront rien eu d'autre ?

Malgré notre demande réitérée de procéder à une phase d'ajustement avec la nomination d'un maximum de personnes lors de cette instance afin de permettre à celles-ci de préparer la rentrée et aux équipes de s'organiser aux mieux en amont, nous constatons que tout se jouera le 26 août à cinq jours de la pré-rentrée. Nous doutons fortement de la viabilité d'une telle décision.

C'est pourquoi, le SNUipp-FSU 91 vous remet dès à présent, Monsieur le Directeur Académique, une déclaration d'intention de dépôt de préavis de grève relative aux conditions de rentrée, c'est-à-dire le déroulement de la phase du mouvement à titre provisoire mais aussi la gestion de la carte scolaire.

